

➤ Délibération 43-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 21 décembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du conseil d'administration du 25 novembre 2010.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 44-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 21 décembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Considérant la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 29 novembre 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

AUTORISE l'Université de Bordeaux à recevoir, à titre gratuit de la ville de Bordeaux, la propriété d'une parcelle située sur le site de Carrère.

AUTORISE le Président de l'Université de Bordeaux à signer la convention en découlant avec la Ville de Bordeaux.

AUTORISE l'Université de Bordeaux à participer financièrement aux opérations de réhabilitation et de démolition nécessaire sur la parcelle et, à ce titre, à signer une convention avec l'ANR afin de définir le montant, le calendrier et les modalités de versement des financements spécifiques.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 45-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 21 décembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE la participation de l'Université de Bordeaux à un groupement de commandes « Réhabilitation de la Maison des Arts » coordonné par l'Université Bordeaux 3.

AUTORISE le président de l'Université de Bordeaux à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 46-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 21 décembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Vu l'appel à projet « Investissement d'avenir Fonds national de valorisation : sociétés d'accélération du transfert de technologies »

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

AUTORISE l'Université de Bordeaux à déposer le projet « SATT Aquitaine ».

AUTORISE l'Université de Bordeaux à être la « structure porteuse », au sens de l'appel à projet, des établissements suivant : Université Bordeaux-I, Université Bordeaux 2, Université Bordeaux 3, Université Bordeaux IV, l'institut polytechnique de Bordeaux, l'Institut d'études politiques de Bordeaux, l'ENITAB, CHU, l'Institut Bergonié et l'ESTIA.

AUTORISE l'Université de Bordeaux à prendre une participation au capital de la future SATT pour le compte de ses établissements.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 47-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 21 décembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Le chargé de mission UNA, Monsieur Didier Paquelin, entendu

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE le schéma directeur de l'Université numérique d'Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Proclamation des résultats de l'élection du 21 décembre 2010 à la présidence et vice-présidence de l'Université de Bordeaux

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 21 décembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Election du Président de l'Université de Bordeaux	
Nombre d'inscrits	19
Nombre de votants	18
Abstention	
Vote blanc	1

Election du Président de l'Université de Bordeaux	
Candidats	Nombre de voix
Manuel TUNON de LARA	17

Election du Vice Président de l'Université de Bordeaux	
Nombre d'inscrits	19
Nombre de votants	18
Absention	
Vote blanc	1

Election du Vice Président de l'Université de Bordeaux	
Candidat proposé par le Président élu	Nombre de voix
Patrice BRUN	17

En foi de quoi sont déclarés élus:

Président de l'Université de Bordeaux: Monsieur Manuel TUNON de LARA

Vice Président de l'Université de Bordeaux: Monsieur Patrice BRUN

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2010

Jean-Pierre LABORDE
Président
166 cours
de l'Argonne
33000 Bordeaux
France

